

PROCES-VERBAL DE DIVISION ET DE BORNAGE

L'an deux mille vingt, le 19 février.

Je soussigné, **Vincent LESCEUX**, *GEO 040810*, Géomètre – Expert, diplômé Géomètre-Expert Immobilier, légalement admis et assermenté près le tribunal de 1ère Instance séant à Nivelles, agissant au nom de la **Société de Géomètres LESCEUX – QUERTAIN s.p.r.l.** dont le siège social est situé Place de Plancenoit, 20 à 1380 Lasne (02/633.47.00),

Déclare avoir procédé à la division et au bornage des parcelles :

Division 1 - Section C
Parcelles 379 Z, 379A2, 379B2, 379C2, 379D2
Rue des Ormes

Vu le plan cadastral actuel et la situation terrain.

Vu le procès-verbal de mesurage et de division daté du 9 janvier 2012.

Vu le permis d'urbanisation délivré en date du 21 octobre 2013.

Vu le procès-verbal de mesurage daté du 2 décembre 2015.

Vu les accords entre parties et relatifs à la modification des limites entre lots.

Avoir défini, les coordonnées relatives des points repris au plan, et avoir trouvé la propriété ainsi délimitée, contenir une superficie de :

LOT 3 C : délimité par les points nommés au plan ci-joint.
Pour une contenance de : **14 a 94 ca**

LOT 4 C : délimité par les points nommés au plan ci-joint.
Pour une contenance de : **10 a 40 ca**

LOT 5C : délimité par les points nommés au plan ci-joint.
Pour une contenance de : **15 a 07 ca**

LOT 6C : délimité par les points nommés au plan ci-joint ..
Pour une contenance de : **12 a 88 ca**

LOT 7C : délimité par les points nommés au plan ci-joint.
Pour une contenance de : **14 a 65 ca**

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de division et de bornage à Lasne à la date que dessus.

Vincent LESCEUX

N.B. Les mentions cadastrales ainsi que les tenants et aboutissants sont donnés à titre indicatif.
En ce qui concerne les alignements et prescriptions urbanistiques, il y a lieu de référer aux règlements émanant et à émaner des autorités compétentes.

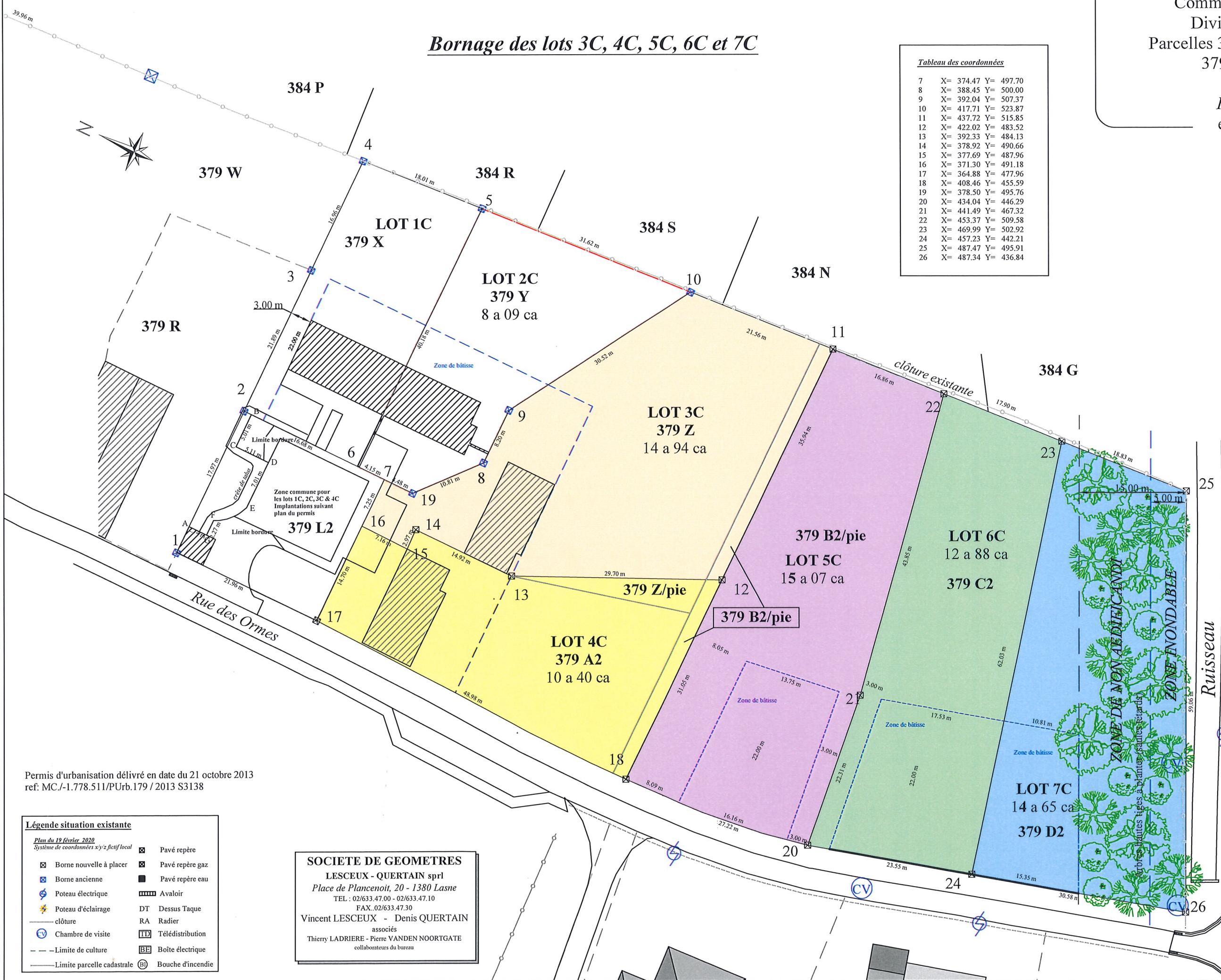
Bornage des lots 3C, 4C, 5C, 6C et 7C

Plan de division et de bornage
Commune de Beauvechain
Division 1 - Section C
Parcelles 379 Z, 379A2, 379B2,
379C2, 379D2

Rue des Ormes
échelle : 1/500

Tableau des coordonnées

7	X= 374.47	Y= 497.70
8	X= 388.45	Y= 500.00
9	X= 392.04	Y= 507.37
10	X= 417.71	Y= 523.87
11	X= 437.72	Y= 515.85
12	X= 422.02	Y= 483.52
13	X= 392.33	Y= 484.13
14	X= 378.92	Y= 490.66
15	X= 377.69	Y= 487.96
16	X= 371.30	Y= 491.18
17	X= 364.88	Y= 477.96
18	X= 408.46	Y= 455.59
19	X= 378.50	Y= 495.76
20	X= 434.04	Y= 446.29
21	X= 441.49	Y= 467.32
22	X= 453.37	Y= 509.58
23	X= 469.99	Y= 502.92
24	X= 457.23	Y= 442.21
25	X= 487.47	Y= 495.91
26	X= 487.34	Y= 436.84



Permis d'urbanisation délivré en date du 21 octobre 2013
ref: MC./-1.778.511/PUrb.179 / 2013 S3138

Légende situation existante

Plan du 19 février 2020
Système de coordonnées x/y/z fictif local

☒ Borne nouvelle à placer	☒ Pavé repère
☒ Borne ancienne	☒ Pavé repère gaz
⚡ Poteau électrique	☒ Pavé repère eau
☀ Poteau d'éclairage	▨ Avaloir
— clôture	DT Dessus Taque
Ⓢ Chambre de visite	RA Radier
--- Limite de culture	TD Télédistribution
--- Limite parcelle cadastrale	BE Boîte électrique
	Ⓢ Bouche d'incendie

SOCIETE DE GEOMETRES
LESCEUX - QUERTAIN sprl
Place de Plancenoit, 20 - 1380 Lasne
TEL : 02/633.47.00 - 02/633.47.10
FAX : 02/633.47.30
Vincent LESCEUX - Denis QUERTAIN
associés
Thierry LADRIERE - Pierre VANDEN NOORTGATE
collaborateurs du bureau

PROCES-VERBAL DE DIVISION

L'an deux mille vingt, le 19 février.

Je soussigné, **Vincent LESCEUX**, GEO 040810, Géomètre – Expert, diplômé Géomètre-Expert Immobilier, légalement admis et assermenté près le tribunal de 1ère Instance séant à Nivelles, agissant au nom de la **Société de Géomètres LESCEUX – QUERTAIN s.p.r.l.** dont le siège social est situé Place de Plancenoit, 20 à 1380 Lasne (02/633.47.00),

Déclare avoir procédé à la division de la parcelle :

Division 1 - Section C
Parcelles 379 L2
Rue des Ormes

Vu le plan cadastral actuel et la situation terrain.
Vu le procès-verbal de mesurage et de division daté du 9 janvier 2012.
Vu le permis d'urbanisation délivré en date du 21 octobre 2013.
Vu le procès-verbal de mesurage daté du 2 décembre 2015.
Vu les accords entre parties et relatifs à la modification des limites de la zone commune.

Avoir trouvé la propriété ainsi délimitée, contenir une superficie de :

Zone commune / lot 1 : délimité par les points nommés au plan ci-joint.
Pour une contenance de : **4 a 30 ca**

Zone cédée LOT 4 C / lot 2 : délimité par les points nommés au plan ci-joint.
Pour une contenance de : **80 ca**

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de division à Lasne à la date que dessus.

Vincent LESCEUX

N.B. Les mentions cadastrales ainsi que les tenants et aboutissants sont donnés à titre indicatif.
En ce qui concerne les alignements et prescriptions urbanistiques, il y a lieu de référer aux règlements émanant et à émaner des autorités compétentes.

Plan de division et de bornage
Commune de Beauvechain
Division 1 - Section C
Parcelles 379 Z, 379A2, 379B2,
379C2, 379D2

Rue des Ormes
échelle : 1/300

Tableau des coordonnées

1	X=	345.13	Y=	487.54	Z=	0.00
A	X=	346.90	Y=	491.19	Z=	0.00
G	X=	349.36	Y=	489.99	Z=	0.00
F	X=	350.35	Y=	492.05	Z=	0.00
E	X=	355.05	Y=	493.83	Z=	0.00
D	X=	358.15	Y=	500.13	Z=	0.00
C	X=	353.56	Y=	502.36	Z=	0.00
B	X=	355.76	Y=	506.86	Z=	0.00
6	X=	370.74	Y=	499.53	Z=	0.00
7	X=	374.47	Y=	497.72	Z=	0.00
16	X=	371.30	Y=	491.18	Z=	0.00
27	X=	369.07	Y=	486.58	Z=	0.00
17	X=	364.88	Y=	477.96	Z=	0.00
28	X=	355.51	Y=	482.50	Z=	0.00
29	X=	359.39	Y=	488.32	Z=	0.00
30	X=	367.49	Y=	484.45	Z=	0.00
31	X=	368.62	Y=	486.79	Z=	0.00
2	X=	354.72	Y=	507.37	Z=	0.00
19	X=	378.50	Y=	495.76	Z=	0.00
15	X=	377.69	Y=	487.96	Z=	0.00
32	X=	371.27	Y=	474.87	Z=	0.00

